

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2013A11538

Dossier numéro : 2013-10-04/06

Titre

4 OCTOBRE 2013. - Règlement du 7 octobre 2013 pris en exécution de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme pour les commerçants en diamant enregistrés en application de l'article 169, § 3, de la loi-programme du 2 août 2002

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 10-07-2020 inclus.

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 24-10-2013 page : 75772

Entrée en vigueur : 03-11-2013

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AR 2020-07-01/06, art. 2, 002; En vigueur : 20-07-2020>